

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES  
POUR LE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL**

---

**RAPPORT DU CONSEIL  
DU DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL**

---

**Volume III  
(Deuxième session extraordinaire)**

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

DOCUMENTS OFFICIELS : TRENTE-CINQUIÈME SESSION

SUPPLÉMENT N° 16 (A/35/16)



**NATIONS UNIES**

New York, 1980

## NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
INTRODUCTION .....		1
<u>Chapitres</u>		
I. ORGANISATION DE LA SESSION .....	1 - 13	2
II. PROGRAMME DE TRAVAIL REVISE POUR 1981 .....	14 - 17	5
III. REGLEMENT INTERIEUR POUR LE SYSTEME DE CONSULTATIONS	18 - 19	6
IV. ADOPTION DU RAPPORT DE LA DEUXIEME SESSION EXTRAORDINAIRE .....	20 - 21	6
V. CLOTURE DE LA DEUXIEME SESSION EXTRAORDINAIRE .....	22	6

ANNEXES

I. Documents soumis au Conseil du développement industriel à sa deuxième session extraordinaire .....		7
II. Extraits du rapport du Comité permanent sur les travaux de sa quatorzième session .....		8

NOTE EXPLICATIVE

Dans le présent rapport, les paragraphes soulignés correspondent aux conclusions que le Conseil du développement industriel a adoptées par consensus.

## INTRODUCTION

Le présent rapport, qui porte sur la deuxième session extraordinaire du Conseil du développement industriel de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel ONUDI, est présenté à l'Assemblée générale à sa trente-cinquième session conformément à la décision du Conseil en date du 17 octobre 1980 (voir chap. II).

La session a eu lieu au Siège de l'ONUDI, au Centre international de Vienne, le 17 octobre 1980. Le Conseil a tenu une seule séance, qui était sa 282ème.

CHAPITRE PREMIER  
ORGANISATION DE LA SESSION

1. A sa quatorzième session (12-19 mai 1980), le Conseil avait décidé de tenir une session extraordinaire au mois d'octobre pour examiner et approuver le programme de travail révisé de l'ONUDI pour 1981 1/.

2. La session extraordinaire - qui était la deuxième session extraordinaire du Conseil - a été ouverte et présidée par M. Emil Keblusek (Tchécoslovaquie), président de la quatorzième session.

A. Participation à la deuxième session extraordinaire

3. Les membres suivants du Conseil étaient représentés à la session :

Allemagne, République fédérale d'	Mexique
Argentine	Nigéria
Australie	Norvège
Autriche	Pakistan
Belgique	Panama
Brésil	Pays-Bas
Bulgarie	Pérou
Burundi	Philippines
Chine	Pologne
Etats-Unis d'Amérique	République démocratique allemande
France	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Gabon	Suède
Guatemala	Suisse
Inde	Tchécoslovaquie
Indonésie	Togo
Iraq	Trinité-et-Tobago
Italie	Tunisie
Japon	Turquie
Kenya	Union des Républiques socialistes soviétiques
Malaisie	

4. Les Etats suivants, Membres de l'Organisation des Nations Unies ou membres d'institutions spécialisées ou de l'Agence internationale de l'énergie atomique avaient envoyé des observateurs :

Algérie	Emirats arabes unis
Arabie saoudite	Equateur
Canada	Espagne
Chili	Finlande
Colombie	Grèce
Costa Rica	Hongrie
Cuba	Irlande
Danemark	Israël
Egypte	Liban

---

1/ Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-cinquième session, Supplément No 16 (A/35/16), vol. II, par. 54, 162 et 164.

Luxembourg	Thaïlande
Portugal	Uruguay
Qatar	Venezuela
République de Corée	Yougoslavie
Roumanie	Zaïre
Saint-Siège	

5. Des observateurs des organisations et des mouvements de libération nationale suivants assistaient également à la session :

African National Congress of South Africa  
Organisation de libération de la Palestine

6. Le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies était représenté comme suit :

Bureau du Directeur général au développement et à la coopération économique internationale  
Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

7. Les institutions spécialisées dont les noms suivent avaient envoyé des représentants :

Organisation internationale du Travail  
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture  
Banque mondiale  
Organisation mondiale de la propriété intellectuelle

8. Les organisations intergouvernementales dont les noms suivent avaient envoyé des observateurs :

Agence de coopération culturelle et technique  
Centre international des entreprises publiques  
Communauté économique européenne  
Organisation de consultation industrielle du Golfe  
Organisation des pays arabes exportateurs de pétrole  
Secrétariat du Commonwealth  
Union douanière et économique de l'Afrique centrale  
Union du fleuve Mano

9. Les organisations internationales non gouvernementales dont les noms suivent avaient envoyé des observateurs :

Association internationale de chimie cœréalière  
Association internationale pour la protection de la propriété industrielle  
Chambre de commerce internationale  
Confédération internationale de la mesure  
Conseil international des sociétés d'esthétique industrielle  
Fédération arabe du sucre  
Fédération syndicale mondiale

Institut international des caisses d'épargne  
Organisation de solidarité des peuples d'Afrique et d'Asie  
Organisation internationale des employeurs  
Organisation internationale des unions de consommateurs  
Société de chimie industrielle  
Union européenne de relations publiques  
Union internationale des sciences et techniques alimentaires

#### B. Election des membres du Bureau

10. Les membres du Bureau élus par le Conseil à sa quatorzième session (12-19 mai 1980), conformément à l'article 18 du règlement intérieur, ont conservé leurs fonctions pendant la deuxième session extraordinaire, à l'exception d'un des vice-présidents, M. M. E. P. Udebiuwa (Nigéria), empêché. A sa 282ème séance, le Conseil a élu par acclamation M. P. U. Obaro (Nigéria) au poste de vice-président, pour remplacer M. Udebiuwa.

11. Le Bureau de la deuxième session extraordinaire était ainsi composé :

Président : M. Emil Keblusek (Tchécoslovaquie)

Vice-Présidents : Mme Edmonde Dever (Belgique)  
M. Hayat Mehdi (Pakistan)  
M. M. P. U. Obaro (Nigéria)

Rapporteur : Mme Maria Salazar (Pérou)

#### C. Pouvoirs

12. Conformément au paragraphe 2 de l'article 17 du règlement intérieur du Conseil, le Bureau de la deuxième session extraordinaire a examiné les pouvoirs des délégations assistant à la session. Les ayant trouvés en bonne et due forme, il a fait rapport en ce sens au Conseil, qui a approuvé ce rapport.

#### D. Ordre du jour

13. A sa 282ème séance, le Conseil a examiné l'ordre du jour provisoire qui lui était soumis sous la cote ID/B/S.2/1. Le Conseil a adopté l'ordre du jour ci-après, tel qu'il avait été modifié (ID/B/S.2/Rev.1) 2/.

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Programme de travail révisé pour 1981
4. Règlement intérieur pour le système de consultations
5. Adoption du rapport de la deuxième session extraordinaire
6. Clôture de la deuxième session extraordinaire

---

2/ Les délibérations du Conseil sur le point 2 de l'ordre du jour sont résumées dans le document ID/B/SR/282, par. 2 à 6.

## CHAPITRE II

### PROGRAMME DE TRAVAIL REVISE POUR 1981

14. Pour examiner le point 3 de l'ordre du jour, le Conseil était saisi d'un rapport du Directeur exécutif intitulé "Programme de travail révisé pour 1981 : projet de programme de travail dans les domaines prioritaires déterminés par le Conseil du développement industriel à sa quatorzième session" (ID/B/C.3/99), d'une note du Directeur exécutif intitulée "Propositions consécutives du Secrétaire général concernant le budget-programme de l'exercice en cours" (ID/B/C.3/99/Add.1) et du rapport du Comité permanent sur les travaux de sa quatorzième session (ID/B/249) 3/.

15. A sa 282ème séance, le 17 octobre 1980, le Conseil du développement industriel a adopté la partie du rapport du Comité permanent sur les travaux de sa quatorzième session qui portait sur le programme de travail révisé de l'ONUDI pour 1981, ainsi que les conclusions et recommandations du Comité y relatives (ID/B/249, par. 18 à 68, 74 à 78 et 120 à 126) 4/.

16. A titre exceptionnel, le Conseil a décidé de soumettre le présent rapport directement à l'Assemblée générale, en même temps que la documentation susmentionnée.

17. En outre, le Conseil a prié le Directeur exécutif de transmettre lesdits rapports et documentation au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, afin qu'il les prenne en considération lorsqu'il mettra au point ses propositions concernant la révision du budget-programme de l'ONUDI pour 1981 à soumettre à l'Assemblée générale.

---

3/ Les délibérations du Conseil sur le point 3 de l'ordre du jour, y compris une déclaration de la délégation de Panama sur le programme des services industriels spéciaux sont résumées dans le document ID/B/SR.282, par. 12 à 14.

4/ Ces paragraphes, ainsi que les paragraphes 134 et 135, sont reproduits à l'annexe II.

### CHAPITRE III

#### RÈGLEMENT INTÉRIEUR POUR LE SYSTÈME DE CONSULTATIONS

18. Pour examiner le point 4 de l'ordre du jour, le Conseil était saisi des conclusions de consensus sur le règlement intérieur du Système de consultations, contenues dans le rapport du Comité permanent sur les travaux de sa quatorzième session (ID/B/249) 5/.

19. A sa 282ème séance, le 17 octobre 1980, le Conseil du développement industriel a approuvé les conclusions de consensus du Comité permanent sur le règlement intérieur du Système de consultations (ID/B/249, par. 134 et 135) 4/.

### CHAPITRE IV

#### ADOPTION DU RAPPORT DE LA DEUXIÈME SESSION EXTRAORDINAIRE

20. A sa 282ème séance, le Conseil a commencé l'examen du point 5 de l'ordre du jour (Adoption du rapport de la deuxième session extraordinaire).

21. Le Conseil a adopté l'ensemble de son rapport, étant entendu que le Rapporteur, avec l'aide des 'Amis du Rapporteur' serait chargé de mettre au point ce rapport, y compris les passages qu'il n'avait pas été possible de soumettre à l'examen du Conseil.

### CHAPITRE V

#### CLOTURE DE LA DEUXIÈME SESSION EXTRAORDINAIRE

22. Après avoir entendu les déclarations du Président, des représentants des divers groupes géographiques et du Directeur exécutif, le Conseil a clos sa deuxième session extraordinaire le 17 octobre 1980, à 10 h 35.

---

5/ Les délibérations du Conseil sur le point 4 de l'ordre du jour, y compris une déclaration de la délégation de la France sur la création d'un comité des consultations, sont résumées dans le document ID/B/SR.282, par. 15 à 17.

ANNEXE I

Documents soumis au Conseil du développement industriel  
à sa deuxième session extraordinaire

ID/B/S-2/1/Rev.1	Ordre du jour
ID/B/C.3/99	Programme de travail révisé pour 1981 : projet de programme de travail dans les domaines prioritaires déterminés par le Conseil du développement industriel à sa quatorzième session
ID/B/C.3/99/Add.1	Propositions consécutives du Secrétaire général concernant le budget-programme de l'exercice en cours
ID/B/C.3/L.62/Add.6 a/	Projet de rapport du Comité permanent sur les travaux de sa quatorzième session : chapitre II. Suite donnée aux décisions et recommandations de la troisième Conférence générale de l'ONUDI : programme de travail révisé pour 1981
ID/B/C.3/L.67 a/	Programme de travail révisé pour 1981 : projet de conclusions et de recommandations soumis par le Président
ID/B/C.3/L.69 a/	Décennie du développement industriel de l'Afrique : projet de conclusions soumis par le Président
ID/B/S-2/INF.1	Renseignements préliminaires à l'intention des participants
ID/B/S-2/INF.2/Rev.1	Liste des participants

---

a/ Publié, tel qu'il a été modifié par le Comité permanent, dans le rapport du Comité permanent sur les travaux de sa quatorzième session (ID/B/249). Les paragraphes pertinents du rapport sont reproduits dans l'annexe II ci-après.

## ANNEXE II

### Extraits du rapport du Comité permanent sur les travaux de sa quatorzième session

#### SUITE DONNEE AUX DECISIONS ET RECOMMANDATIONS DE LA TROISIEME CONFERENCE GENERALE DE L'ONUDI : PROGRAMME DE TRAVAIL REVISE POUR 1981

18. A sa 155ème séance, le 13 octobre 1980, le Comité permanent a commencé à examiner les points 3 et 4 de l'ordre du jour. Pour l'examen de ces points, qui ont été abordés simultanément eu égard à la relation qui existe entre les questions sur lesquelles ils portent, le Comité était saisi des documents suivants : "Suite donnée aux décisions et recommandations de la troisième Conférence générale de l'ONUDI : Mesures prises par le secrétariat de l'ONUDI" (ID/B/C.3/100 et Add.1 à 6), "Programme de travail révisé pour 1981 : Projet de programme de travail dans les domaines prioritaires déterminés par le Conseil du développement industriel à sa quatorzième session" (ID/B/C.3/99) et "Propositions consécutives du Secrétaire général concernant le budget-programme en cours" (ID/B/C.3/99/Add.1).

19. En présentant ces points de l'ordre du jour, le Directeur exécutif a expliqué qu'en raison du court laps de temps écoulé depuis la troisième Conférence générale, on n'avait pu soumettre au Comité qu'un rapport sur les activités antérieures de l'ONUDI dans les domaines prioritaires déterminés par le Conseil et de présenter des propositions pour de nouveaux programmes - ou pour l'intensification des programmes en cours - concernant lesdits domaines. Il a précisé, au sujet du programme de travail révisé, que des difficultés budgétaires risquaient toutefois d'entraver l'action de l'Organisation. Le secrétariat avait estimé que les ressources supplémentaires nécessaires pour exécuter les programmes nouveaux et intensifier les programmes en cours dans les domaines prioritaires déterminés par le Conseil représenteraient quelque 70 postes supplémentaires, et près de quatre millions de dollars. Or, la dernière révision du programme de travail et du projet de budget pour 1981 établie par le Secrétaire général prévoyait un accroissement des effectifs de 12 postes seulement. D'après les premières estimations concernant l'assistance technique financée par le PNUD dans le domaine de l'industrie, a poursuivi le Directeur exécutif, la part de l'ONUDI dans le troisième cycle de programmation par pays (1982-1986) pourrait atteindre 200 millions de dollars par an, contre 70 millions en 1979 : il faudrait donc, entre autres, renforcer en conséquence les moyens et la structure de l'Organisation.

20. Le Directeur exécutif s'est déclaré convaincu que les observations du Comité permanent sur le programme de travail révisé pour 1981 pèseraient de tout leur poids auprès du Secrétaire général, lorsqu'il établirait ses propositions, et de la Cinquième Commission, lorsqu'elle examinerait la révision proposée du budget-programme de l'ONUDI pour 1981. Il faudrait cependant, a-t-il ajouté, tenir compte de l'ampleur des incidences budgétaires et ne pas être trop optimiste quant aux réalisations escomptées, en l'absence de ressources correspondantes.

21. Plusieurs délégations ont félicité le Directeur exécutif pour la célérité avec laquelle le secrétariat avait donné suite aux instructions formulées par le Conseil à sa quatrième session en ce qui concerne la suite donnée aux décisions et recommandations de la troisième Conférence générale de l'ONUDI, ainsi que pour le sérieux de la documentation présentée. Une délégation a déclaré qu'elle appréciait les efforts déployés par le Directeur exécutif et le secrétariat pour établir ces documents, mais que ceux-ci notamment ceux relatifs aux questions budgétaires, devraient être transmis longtemps à l'avance aux pays membres, afin que ceux-ci puissent les examiner de façon approfondie. Une autre délégation a demandé que soit fournie à l'avenir, pour l'examen du programme de travail de l'ONUDI, une documentation plus complète, comportant notamment des informations de base et des données financières plus détaillées.

22. Une délégation a noté qu'étant donné le très faible accroissement des fonds fournis à l'ONUDI par l'ONU, il faudrait que les pays développés et riches augmentent leur contribution au FNUDI, ainsi que leurs contributions bilatérales en nature aux pays en développement.

23. Plusieurs délégations ainsi que des observateurs de pays participant aux activités de l'ONUDI ont abordé la question de l'enquête sur les mesures prises pour donner suite aux décisions et recommandations de la troisième Conférence générale de l'ONUDI. A cet égard, le Directeur exécutif avait, dans sa déclaration liminaire, rappelé la décision prise par le Conseil à propos de la deuxième Conférence générale, selon laquelle l'enquête devait être faite tous les trois ans, et il avait suggéré qu'il en aille de même pour l'établissement des rapports en liaison avec la troisième Conférence générale. Si certaines délégations se sont déclarées en faveur d'une enquête faite tous les trois ans, conformément à la proposition du Directeur exécutif, d'autres ont estimé préférable que cette enquête ait lieu tous les deux ans. Une délégation a suggéré que le secrétariat s'efforce de raccourcir la période d'établissement des rapports, de manière à ce que le Conseil et les conférences générales puissent disposer des rapports sur les deux années précédant leur convocation. Certaines délégations, et un observateur d'un pays participant aux activités de l'ONUDI, ont par ailleurs suggéré que l'on simplifie le questionnaire sur le suivi de la Conférence, lequel, de l'avis d'une délégation, devrait être conçu de façon à donner une meilleure idée générale de l'industrialisation dans le monde en développement. Une autre délégation a prié le secrétariat d'exploiter tous les renseignements d'ores et déjà disponibles pour la préparation du questionnaire et l'analyse des résultats.

24. Certaines délégations ont estimé qu'à l'avenir les enquêtes devraient comprendre également des rapports sur les activités du secrétariat, sur la situation par pays et sur la situation dans l'ensemble du monde en ce qui concerne les suites données à la troisième Conférence générale. Une délégation a indiqué que le Conseil devrait, pour évaluer le suivi de la Conférence, disposer de rapports sur des questions comme la part des pays en développement dans la production manufacturière mondiale, le volume de l'aide publique au développement, la part des produits manufacturés dans les exportations des pays en développement et les progrès enregistrés dans la mise en oeuvre de la nouvelle Stratégie internationale du développement.

25. Selon quelques délégations et des observateurs de pays participant aux activités de l'ONUDI, les points 3 et 4 pouvaient être considérés comme une liste d'objectifs intérimaires et de moyens utilisables pour accélérer l'industrialisation des pays en développement - moyens nettement insuffisants par rapport aux besoins évidents de ces derniers. Ces délégations et observateurs ont exprimé leur satisfaction à l'égard des efforts déployés par le Directeur exécutif pour obtenir de l'Assemblée générale des ressources aussi importantes que possible sur les plans financier et autres. Pour que l'ONUDI atteigne ses objectifs, ont-ils déclaré, il fallait créer des postes et obtenir des ressources supplémentaires.

26. Selon quelques délégations, toutefois, c'est le redéploiement des ressources disponibles et l'élimination des activités faisant double emploi qui permettraient à l'ONUDI de faire face à ses problèmes financiers et autres. L'une de ces délégations a estimé que l'ONUDI pourrait s'acquitter des tâches qui lui incombent pour 1981 si elle concentrait ses efforts sur les domaines stratégiques, si elle améliorerait son organisation interne et si elle faisait un usage plus rationnel de ses ressources. L'une de ces délégations a ajouté qu'un accroissement important des effectifs et du budget de l'Organisation était proposé pour la tenue de réunions d'experts, pour la prestation de services consultatifs et pour d'autres dépenses qui ne pouvaient être considérées comme appropriées.

27. Certaines délégations ont rappelé que le Conseil était convenu à sa quatorzième session que l'ONUDI fonderait ses activités futures dans les domaines prioritaires, non pas sur des ressources nouvelles, mais sur le redéploiement des ressources existantes. A cet égard, une délégation a noté que le secrétariat avait pris des mesures pour redéployer les ressources existantes. Certaines délégations ont cependant noté avec inquiétude que des ressources avaient été retirées d'un élément de programme intéressant la coopération avec le secteur industriel privé, et ont demandé que cette question soit examinée plus avant. Ces délégations ont souligné l'importance de la contribution du secteur privé à l'industrialisation des pays en développement.

28. Quelques délégations ont déclaré que l'augmentation des ressources de l'ONUDI qui était proposée par le Secrétaire général dans le document ID/B.C.3/99/Add.1 ne correspondait même pas au minimum nécessaire pour exécuter les programmes indispensables dans les domaines prioritaires. Parlant au nom du Groupe des 77, une délégation, tout en se félicitant des propositions du Secrétaire général, a souligné qu'il importait d'identifier les domaines prioritaires, tels que la mise en valeur des ressources humaines, ou la formation de la main-d'oeuvre industrielle, mais sans que ce processus affecte la mise en oeuvre des programmes et priorités actuels. Une autre délégation a fait observer que les priorités d'aujourd'hui sont les activités régulières de demain, et que toute autre façon de voir conduirait à un gaspillage des efforts et des ressources.

29. La délégation parlant au nom du Groupe des 77 a déclaré que des ressources supérieures à celles proposées par le Secrétaire général seraient nécessaires pour les domaines relatifs à l'énergie, à la technologie industrielle, à la coopération entre pays en développement, à la Décennie du développement industriel de l'Afrique, à la planification industrielle, à la formation et à l'infrastructure institutionnelle ainsi qu'aux activités intéressant la mise au point et le transfert des techniques. Cette délégation a ajouté qu'un financement devrait être trouvé pour l'organisation des réunions supplémentaires ci-après :

- a) Réunion d'experts sur la création d'un service d'élaboration des projets industriels;
- b) Réunion d'experts gouvernementaux du Groupe des 77 sur la coopération pour les activités de production et pour les accords à long terme et efforts communs de commercialisation, d'exploitation, de traitement et de financement dans le secteur des mines et des minerais;
- c) Réunion d'experts sur la réparation et l'entretien du matériel de transport, et sur la construction normalisée de bateaux et les installations de réparation dans les pays insulaires et autres pays en développement;
- d) Réunion d'experts sur la structure de l'approvisionnement énergétique et l'industrialisation des pays en développement et sur les techniques permettant des économies d'énergie;
- e) Réunion préparatoire en vue de la consultation globale sur les techniques industrielles;
- f) Réunion d'experts sur le renforcement des instituts de technologie industrielle et des centres de perfectionnement nationaux, régionaux et interrégionaux dans les pays en développement;
- g) Réunion sur le contrôle de la qualité dans la production industrielle.

30. Une délégation parlant au nom du Groupe B a exprimé sa gratitude au Directeur exécutif pour l'établissement des propositions contenues dans le projet de programme de travail. Elle a ajouté que le Conseil du développement industriel et son Comité permanent avaient le droit et le devoir d'examiner et de commenter ce programme de travail, et en particulier d'indiquer les priorités relatives à attribuer aux divers éléments possibles de ce programme. Selon la même délégation, il fallait que le Comité permanent soit informé des incidences financières des divers programmes pour pouvoir tenir compte de leur coût et de leur rentabilité. Lorsque le Conseil du développement industriel fixait une priorité pour telle ou telle question, a déclaré cette délégation, cela ne signifiait pas que l'on pouvait ou devait y affecter des ressources supplémentaires. Les priorités étaient relatives, et non pas absolues, et le secrétariat devrait déterminer les activités à priorité peu élevée qui pourraient être limitées ou suspendues afin d'accroître les ressources disponibles pour des activités plus urgentes, en s'attachant tout spécialement à réduire les frais d'administration, ce qui permettrait de consacrer une proportion accrue des ressources financières totales de l'ONUDI au soutien des activités opérationnelles sur le terrain. Le budget de l'ONUDI faisant partie du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies, a poursuivi cette délégation, il relevait en dernier ressort de la compétence du Secrétaire général et de l'Assemblée générale : eux seuls pouvaient avoir la vue d'ensemble nécessaire pour répartir les ressources disponibles - qui étaient forcément limitées eu égard aux présentes restrictions financières - entre les diverses activités de l'Organisation des Nations Unies. A ce propos, une autre délégation a ajouté qu'en période de restrictions financières, tous les budgets devaient être maintenus dans certaines limites, et qu'il ne devrait pas y avoir d'accroissement du budget de l'Organisation des Nations Unies en termes réels.

31. Parlant au nom du Groupe des 77, une délégation a déclaré qu'à sa quatorzième session le Conseil n'avait nullement convenu que les activités de l'ONUDI dans les domaines prioritaires seraient fondées sur le redéploiement des ressources existantes. En fait, a ajouté cette délégation, le Groupe des 77 avait compris que des ressources supplémentaires suffisantes seraient rendues disponibles pour les programmes intéressant les domaines prioritaires approuvés.

32. Evoquant la proposition tendant à tenir une conférence intergouvernementale sur un fonds global Nord-Sud pour la promotion de l'industrialisation des pays en développement, dont il est question au document ID/B/C.3/99/Add.1, de nombreuses délégations ont fait valoir que ce fonds n'était pas mentionné parmi les domaines prioritaires définis par le Conseil à sa quatorzième session et que nombre de pays s'étaient par le passé déclarés opposés à une telle conférence. Les mêmes délégations ont fait observer que l'affectation de ressources à cette fin ne pouvait donc être justifiée. Certaines délégations ont réservé la position de leurs gouvernements pour ce qui est de présenter des observations quant au fond de la proposition soumise à l'Assemblée générale.

33. Quelques autres délégations ont souligné la nécessité de tenir la conférence le plus tôt possible, afin d'aboutir rapidement à un accord sur l'établissement du fonds global Nord-Sud pour la promotion de l'industrialisation des pays en développement.

34. Une délégation a déclaré qu'elle ne pouvait pas marquer son accord sur la création d'un fonds global Nord-Sud tel qu'il est proposé dans le document "L'industrie à l'horizon 2000" établi par le secrétariat pour la troisième Conférence générale 1/, mais qu'elle restait disposée à examiner des propositions appropriées en vue de l'établissement d'un fonds pour l'industrialisation, qui serait acceptable pour toutes les parties intéressées.

35. Quelques délégations ont déploré que l'on n'ait pas proposé d'allouer des ressources supplémentaires à l'action en faveur de la coopération économique entre pays en développement. L'une de ces délégations s'est déclarée déçue par la proposition tendant à transférer des ressources de ce secteur vers d'autres activités. Selon d'autres délégations, des ressources et moyens supplémentaires devraient être fournis pour ce programme en vue de la conférence de haut niveau sur cette question que les pays en développement se proposaient de tenir en 1981. La coopération économique entre pays en développement, a fait remarquer une délégation, était une importante forme d'activité et de coopération dans divers domaines prioritaires tels que la technologie industrielle, la production industrielle, la technologie liée à l'énergie, la mise en valeur des ressources humaines et les mesures spéciales en faveur des pays les moins avancés.

36. Une délégation a noté que le groupe de coordination de la Décennie du développement industriel de l'Afrique, dont on proposait la création, risquait de faire double emploi avec la Section de la coopération économique entre pays en développement, existant à l'ONUDI.

37. Une autre délégation a émis l'opinion que si les utiles activités de l'ONUDI dans les domaines prioritaires faisaient l'objet d'un accord de toutes les parties, le dialogue Nord-Sud s'en trouverait renforcé. Selon cette délégation, un développement harmonieux de la coopération internationale dans le domaine de l'industrie non seulement contribuerait à réduire l'écart entre pays pauvres et pays riches, mais encore aiderait les pays développés à surmonter leurs difficultés économiques, et servirait ainsi la juste cause de la lutte contre l'hégémonie et du maintien de la paix mondiale.

38. Une autre délégation a souligné que le moyen le plus efficace de répondre aux besoins fondamentaux des pauvres était de fournir des emplois productifs et elle a en conséquence encouragé l'ONUDI à donner à cet aspect un rôle essentiel dans la planification et l'évaluation de programmes et projets spécifiques. Ce faisant, a déclaré cette délégation, l'ONUDI devrait s'intéresser principalement aux petites et moyennes industries, aux liens avec le secteur agricole, et aux technologies appropriées permettant en outre d'économiser des capitaux. Cette délégation a offert à l'ONUDI, pour l'aider à concevoir des programmes dans ces domaines, le concours technique de l'organisme compétent de son gouvernement.

#### Mise en valeur des ressources humaines

39. Evoquant la question de la mise en valeur des ressources humaines - l'un des domaines prioritaires définis par le Conseil à sa quatorzième session - de nombreuses délégations se sont félicitées des initiatives prises par le secrétariat, certaines d'entre elles ont cependant estimé qu'une proportion insuffisante des ressources disponibles était consacrée à ce domaine.

40. Quelques délégations, ainsi que des observateurs de pays participant aux activités de l'ONUDI ont vivement appuyé les activités de formation - traditionnelles et nouvelles - de l'Organisation. Selon une délégation, il faudrait utiliser les moyens de formation des pays en développement au lieu d'organiser des programmes de grande ampleur dans les pays développés. Une autre délégation, notant que le taux de croissance du produit national brut (PNB) était plus élevé dans les pays en développement disposant d'une main-d'oeuvre mieux formée, a émis l'avis que l'expérience des pays en développement se trouvant déjà à un niveau intermédiaire présentait un très grand intérêt pour les stagiaires des pays les moins avancés. Certaines délégations, ainsi qu'un observateur d'un pays participant aux activités de l'ONUDI, se sont prononcés pour l'organisation - si les ressources le permettent - de consultations sur la formation de la main-d'oeuvre industrielle en 1981.

#### Mesures spéciales en faveur des pays les moins avancés

41. De nombreuses délégations ont parlé des mesures particulières à prendre pour aider les pays en développement les moins avancés, sans littoral ou insulaires. Selon une délégation, il ressortait des données récentes que la population de ces pays, représentant un tiers de l'humanité, ne recevait que 3 p. 100 du revenu mondial.

42. Une délégation a estimé que le programme du secrétariat concernant les mesures spéciales aiderait à déterminer les besoins réels de ces pays en assistance technique, mais qu'une coordination aux modalités bien arrêtées était indispensable entre les missions de programmation, les réunions, etc., d'une part et, d'autre part, les travaux de recherche menés au sein de l'Organisation.

43. Une autre délégation a instamment prié l'ONUDI de coordonner ses efforts avec ceux d'autres organes tels que le Conseil économique et social, afin de bien préparer la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, qui doit se tenir en 1981.

#### Production industrielle

44. Quelques délégations ont souligné l'importance de la production industrielle, - autre domaine prioritaire - pour les pays en développement. De l'avis d'une délégation, l'action à mener dans ce domaine constituait la raison d'être de l'ONUDI. Dans l'examen du programme de travail révisé, a poursuivi cette délégation, il fallait tenir compte de la nécessité de renforcer l'importance relative accordée aux activités opérationnelles liées directement à la production industrielle. Une autre délégation a souligné l'importance particulière que revêtait l'assistance directe en matière de productivité industrielle et de contrôle de la qualité. Une autre délégation encore a noté que les propositions du secrétariat ne reflétaient pas comme il convenait les activités de l'Organisation en matière de planification. Cette délégation a suggéré que la Division des opérations industrielles élabore un programme d'activités relatif à la planification industrielle, dans le cadre du programme touchant la production industrielle. Une délégation a déclaré que la "formule des missions de diagnostic" était assez séduisante, à condition que ces missions ne fassent pas double emploi avec les travaux d'autres organismes multilatéraux et que leurs résultats soient évalués par le Conseil.

45. En ce qui concerne le renforcement des capacités de production industrielle des pays en développement, une délégation a fait observer que la création de capacités de fabrication dans un pays déterminé dépendait de l'existence, dans ce pays, de marchés à la mesure de ces capacités. Les pays en développement aux marchés intérieurs limités éprouvaient de graves difficultés à promouvoir leurs exportations. Cette délégation a estimé que la discrimination à l'égard de certains produits, le contrôle des points de distribution par les entreprises étrangères et la tendance croissante au protectionnisme étaient des menaces sérieuses pour l'industrialisation des pays en développement et leur posaient de graves problèmes de balance des paiements. De l'avis d'une autre délégation, il fallait adopter une conception équilibrée de l'industrialisation, fondée sur les ressources nationales et la dotation matérielle des pays intéressés, en tenant dûment compte des incidences de l'industrialisation sur l'ensemble de leur population.

#### Technologie industrielle liée à l'énergie

46. De nombreuses délégations, soulignant le rôle primordial joué par l'énergie dans le développement industriel, se sont félicitées de la mise en place, au sein du secrétariat, d'un Groupe consultatif spécial sur l'énergie. Une délégation a fait remarquer que, dans la crise que traversait le monde, les pays en développement souffraient plus que les autres de la pénurie d'énergie, qui ralentissait leur industrialisation.

47. Une délégation a affirmé la nécessité d'examiner les moyens qui permettraient d'utiliser pratiquement et sur une grande échelle les sources nouvelles ou renouvelables d'énergie pour satisfaire les besoins de l'industrie, surtout dans les régions rurales des pays en développement. La même délégation a fait valoir que la formule de la production à petite échelle adoptée par le Centre régional de transfert des techniques pour la construction de mini-centrales hydroélectriques dans la région de la CESAP s'était révélée réellement avantageuse en ce qui concerne l'amélioration de l'approvisionnement des campagnes en électricité pour les besoins tant de l'agriculture que de l'industrie. L'ONUDI devrait s'intéresser davantage aux formules de ce genre, qui cadreraient directement avec le concept de réseau exposé ci-après. Cette délégation a estimé que les technologies énergétiques dont on assurait la promotion devaient permettre une production à petite échelle, se prêter à une mise en oeuvre décentralisée, et pouvoir être employées par les petits établissements et dans des domaines où l'on exploitait le plus possible les ressources locales. Quelques délégations ont fait remarquer que l'utilisation efficace de l'énergie dans l'industrie était aussi importante que la mise en valeur de sources d'énergie nouvelles. Une de ces délégations a ajouté qu'il fallait accorder davantage d'importance aux techniques consommant moins d'énergie dans les activités industrielles et aux méthodes permettant d'économiser l'énergie dans les entreprises. Pour cette délégation, il importait que les pays en développement parviennent à un bien meilleur rapport entre l'augmentation de la production et la consommation d'énergie que le rapport moyen obtenu jusqu'ici par les pays développés. Quelques délégations ont fait remarquer que 36 pays en développement au moins disposaient maintenant de centrales nucléaires ou avaient manifesté de l'intérêt pour l'énergie nucléaire, et qu'il n'était pas possible de se désintéresser de la contribution importante que l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire pouvait apporter à l'industrialisation. En conséquence, une délégation a suggéré que l'on modifie le libellé du point g) du paragraphe 2 du document ID/B/C.3/100/Add.2 pour mieux faire apparaître les principes dont s'inspireront les activités du Groupe consultatif. Une délégation a fait valoir à cet égard que l'emploi de charbon serait coûteux.

48. De l'avis de certaines délégations, le Groupe consultatif permettrait aussi de coordonner la contribution de l'ONUDI à la Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables. Une délégation a exprimé des doutes quant à la nécessité de ce Groupe consultatif, estimant que ses fonctions étaient déjà remplies par des services existants du secrétariat.

49. Quelques délégations ont mis en garde contre les chevauchements possibles entre les travaux du Groupe consultatif et ceux d'autres organes dans le domaine de l'énergie. Certaines délégations ont estimé que le secrétariat devrait coordonner ses activités en matière d'énergie avec celles des autres organisations. Une délégation a exprimé l'opinion que les tâches assignées au Groupe consultatif sortaient nettement du champ d'action de l'ONUDI et a proposé que les activités en la matière soient menées dans le cadre de la Division des opérations industrielles. Quelques délégations ont mis en question l'étendue du mandat du Groupe consultatif. Une délégation, tout en admettant que le secrétariat avait peut-être besoin d'un conseiller technique pour les questions relatives à l'énergie, a émis des doutes quant à la nécessité de créer un service aussi important qu'on l'envisageait, notamment si cela devait se traduire par un prélèvement sur les maigres ressources affectées aux activités opérationnelles dans ce domaine.

50. Une délégation, tout en félicitant le Directeur exécutif de sa décision de redéployer les ressources de l'ONUDI de façon à porter une attention accrue aux questions relatives à l'énergie, a suggéré qu'il examine avec les pays donateurs la possibilité de créer des contributions spéciales au FNUDI pour la mise en valeur des ressources énergétiques aux fins de l'industrialisation des pays en développement.

### Technologie industrielle

51. Quelques délégations se sont dites satisfaites de la façon dont le secrétariat s'attaquait à la question prioritaire de la technologie industrielle. Selon certaines délégations, l'ONUDI devait jouer un rôle de premier plan dans ce domaine, en conseillant les pays en développement sur les techniques les mieux adaptées à leurs besoins; à cet égard, les techniques de pointe n'étaient pas forcément les meilleures.

52. Selon une délégation, la méthode de planification recommandée par le secrétariat devait mieux reconnaître le rôle du secteur privé dans le développement technologique et l'importance des stimulants pour la création sur une base commerciale des techniques appropriées.

53. Une autre délégation a invité l'ONUDI à redoubler d'efforts pour accroître le pouvoir de négociation des gouvernements dans l'acquisition des techniques. Dans le même esprit, d'autres délégations ont suggéré que l'Organisation s'attache à renforcer et à aider les organismes nationaux ou régionaux qui s'occupent du transfert, de l'adaptation et de la mise au point des techniques. Une autre délégation s'est déclarée favorable à la proposition tendant à développer et à élargir la planification technologique dans les pays en développement, dans le cadre des plans de développement nationaux.

54. Une délégation a souligné l'utilité de certains projets entrepris par l'ONUDI, tels que les systèmes de fourniture de services technologiques (qui mettent efficacement à profit les ressources des organismes nationaux pour faire face aux besoins des petites ou moyennes entreprises et en améliorer les capacités technologiques), la fabrication d'éthanol par hydrolyse enzymatique de la cellulose ou la construction de mini-centrales hydroélectriques.

55. Une délégation a pleinement appuyé les propositions en vue de multiplier les centres technologiques et de faciliter l'accès des pays en développement aux techniques modernes appropriées à leurs besoins. Cette délégation a ajouté qu'il était urgent de créer des organismes régionaux ou interrégionaux, ou de renforcer ceux qui existent déjà, pour accroître le potentiel des pays en développement dans le domaine de la technologie industrielle. Une autre délégation a noté l'intérêt que présentait l'assistance de l'ONUDI aux établissements locaux de recherche-développement.

56. Soulignant l'utilité de l'assistance de l'ONUDI pour l'élaboration des politiques technologiques nationales, une délégation s'est félicitée des activités déployées par l'Organisation dans ce domaine et des formules de projets types établies par le secrétariat en vue de créer des unités de production modèles - question qui pouvait présenter un intérêt particulier pour les pays les moins avancés et méritait donc un appui spécial. Toutefois, l'ONUDI, qui ne possédait

pas les ressources nécessaires pour aborder tous les aspects de la technologie industrielle, devait agir avec discernement et coopérer étroitement avec d'autres organisations, comme la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), afin d'atteindre à l'efficacité et d'éviter les doubles emplois.

57. Allant dans le même sens, une délégation a suggéré que l'ONUDI organise des séminaires en collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies. Il fallait continuer à coordonner les efforts dans ce domaine en s'inspirant de l'orientation suivie, par exemple, par la Commission du transfert de technologie de la CNUCED. En ce qui concerne le transfert de techniques, une autre délégation a estimé qu'il devrait y avoir "rétroaction" des utilisateurs vers les producteurs : le rôle que l'ONUDI se proposait de jouer en améliorant les liens entre utilisateurs et producteurs semblait correspondre à une grave lacune dans l'infrastructure de maints pays, en développement ou développés. Il ne fallait cependant pas que les organismes de coopération limitent leurs sources aux techniques locales : les centres nationaux de transfert des techniques, comme par exemple ceux qui fonctionnaient déjà dans le cadre de la CESAP, avaient un rôle important à jouer et pouvaient faire office de centres de vulgarisation et de points de convergence des activités, ainsi que fournir en retour des informations à l'ONUDI. Cette délégation a estimé que la formule des réseaux régionaux présentait un grand intérêt, et que l'ONUDI pourrait utilement en étudier l'application à ses activités dans le domaine considéré, notamment en vue de développer la liaison entre les centres et la moyenne industrie. Selon cette délégation, il suffirait probablement, dans la plupart des cas, de redéfinir le mandat des institutions existantes.

58. Quelques délégations ont approuvé les activités de la Banque d'informations industrielles et technologiques (INTIB) et souligné la nécessité d'en accroître les ressources. Une délégation a déclaré que l'on ne saurait trop insister sur l'importance du rôle de l'INTIB. Selon la suggestion d'une autre délégation, l'INTIB pourrait coordonner les activités du mécanisme décrit ci-dessus, ce qui l'aiderait à fournir des profils plus actuels des techniques disponibles en tenant compte notamment des modifications requises par des différences de situation. Une autre de ces délégations a toutefois déclaré qu'elle appuyait les propositions tendant à promouvoir l'utilisation de l'INTIB, mais que cette dernière ne devait pas devenir une partie distincte du programme de travail.

59. Une délégation a rappelé au Comité permanent que les consultants qui avaient été récemment invités à examiner les activités de l'INTIB avaient estimé que celle-ci pouvait améliorer ses activités sans accroître son personnel.

60. A propos des ressources - budgétaires et autres - consacrées au système de consultations, une délégation a déclaré que, compte tenu particulièrement de l'impasse dans laquelle se trouvait le dialogue Nord-Sud, ce programme devait être appuyé et étendu. Une autre délégation, tout en appuyant le système de consultations qui permettait de rassembler les experts de l'industrie, des pouvoirs publics et d'autres sphères pour un examen commun des problèmes particuliers posés par l'industrialisation du monde en développement, a souligné

que ce système devait répondre à des normes élevées de coût-efficacité et ne pas absorber les ressources normalement consacrées aux activités d'assistance technique. Cette délégation a demandé que soit présentée au Conseil du développement industriel, à sa prochaine session, une étude complète indiquant les coûts et avantages du système, y compris le coût des études et activités connexes entreprises par d'autres services de l'ONUDI, et faisant état des opinions des participants sur les avantages acquis et les problèmes posés.

61. Une délégation a fait remarquer que le système de consultations ne pouvait pas être le principal instrument permettant de résoudre les problèmes les plus importants de l'industrialisation des pays en développement. Avant d'envisager le développement du système, a poursuivi cette délégation, il conviendrait tout d'abord d'évaluer l'efficacité des réunions déjà organisées dans le cadre du système.

62. En réponse à diverses observations faites au cours de l'examen des points 3 et 4, le Directeur exécutif a déclaré que le problème crucial semblait être celui des ressources. Le secrétariat ne pourrait pas continuer d'étendre ses activités s'il ne disposait pas de ressources accrues : un redéploiement ne serait pas suffisant; l'ONUDI utilisait déjà ses ressources de la manière la plus efficace. Cependant, si les délégations avaient indiqué les activités auxquelles il ne fallait pas soustraire la moindre ressource, aucune n'avait signalé de domaine non prioritaire pour lequel les ressources pourraient être diminuées. En établissant son programme de travail révisé pour 1981, le secrétariat avait considéré que l'octroi d'une priorité à certains domaines d'action par le Conseil n'impliquait pas l'abandon d'autres activités. Compte tenu du fait qu'à l'exception de l'énergie et de la Décennie du développement industriel de l'Afrique, les domaines prioritaires définis par le Conseil comptaient déjà parmi les activités de l'ONUDI, le secrétariat avait pensé que ces domaines prioritaires devaient bénéficier de toutes les ressources additionnelles que l'ONUDI pourrait recevoir. Si les intentions du Conseil avaient été mal comprises, le Comité devait l'indiquer au secrétariat, en lui signalant les activités en cours qui pourraient être ajournées ou abandonnées. Dans ce contexte, le Directeur exécutif a tenu à apaiser les craintes exprimées par quelques délégations, en donnant au Comité l'assurance que l'ONUDI ne relâcherait pas ses liens avec le secteur industriel privé.

63. Le Directeur exécutif a dit qu'il comprenait la position des Etats membres selon lesquels il était impossible de fournir des ressources supplémentaires parce que les temps étaient difficiles - même s'il estimait pour sa part que, à cause de cette situation justement, des efforts devaient être faits pour aider ceux qui se trouvaient dans le besoin - mais que les ressources de l'ONUDI devaient être proportionnées aux tâches dont on lui demandait de s'acquitter; logiquement, si les tâches étaient accrues, les ressources devaient l'être aussi, et si les ressources étaient réduites, les tâches devraient l'être également. Il était de son devoir d'essayer d'éviter que des reproches immérités soient adressés plus tard au secrétariat pour n'avoir pas réussi à mener à bien toutes les tâches dont on l'avait chargé, si les ressources disponibles n'étaient pas proportionnées à ces tâches.

64. En ce qui concerne les travaux préparatoires à une conférence inter-gouvernementale sur un fonds global Nord-Sud pour la promotion des pays en développement, le Directeur exécutif a rappelé qu'il avait, au début de la quatorzième session du Conseil, mentionné son intention de lancer ces travaux et qu'aucune objection n'avait alors été soulevée. A son avis, comme il l'avait récemment déclaré devant la Deuxième Commission, la conférence pouvait être une nouvelle occasion de reprendre le dialogue Nord-Sud. Il a invité instamment le Comité à examiner plus avant les avantages que cette conférence pourrait présenter.

65. Abordant des points plus particuliers, le Directeur exécutif a indiqué que l'expérience acquise dans l'enquête sur le suivi des conférences générales et dans la collecte des réponses aux questionnaires montrait qu'une enquête tous les trois ans permettait l'examen complet des questions. Au sujet de la possibilité de réduire les crédits pour consultants, il a rappelé que, lors de l'examen d'un exercice budgétaire précédent, sa proposition de remplacer les consultants par le personnel du secrétariat n'avait pas été acceptée; par conséquent, il était nécessaire de maintenir le niveau antérieur des crédits. Bien que la coopération entre pays en développement ne figurât pas parmi les domaines prioritaires fixés par le Conseil et que, par suite, le programme de travail révisé ne donnât pas à cette coopération une place particulière, le secrétariat développait ses activités à cet égard, notamment en liaison avec le système de consultations et avec la promotion des investissements. Pour ce qui est du système de consultations, le Directeur exécutif a souligné l'importance d'une période appropriée de préparation; il serait souhaitable que le Conseil communique au secrétariat trois ans à l'avance les questions pour lesquelles celui-ci devait préparer des consultations. Le suivi des consultations était assuré automatiquement par le secrétariat dans l'intervalle entre les réunions. En ce qui concerne l'évaluation du système, il était difficile d'obtenir les opinions des gouvernements sur les résultats et les avantages tirés des consultations, mais le secrétariat solliciterait prochainement les vues des gouvernements participants sur ce point. Au sein du secrétariat, a conclu le Directeur exécutif, des efforts étaient déployés pour atteindre un maximum de coordination. Des groupes de travail spéciaux avaient été créés, par exemple, pour intégrer les activités liées au système de consultations.

66. Répondant aux questions soulevées lors de l'examen de la question de la technologie liée à l'énergie, un représentant du secrétariat a confirmé que le Groupe consultatif spécial de l'énergie faciliterait la coordination sans faire double emploi avec les activités déjà poursuivies au sein de l'Organisation ou dans d'autres organismes. Il a pris note des vues exprimées quant au rôle de l'énergie nucléaire dans les pays en développement. A propos des études, le représentant du secrétariat a précisé qu'il s'agissait non pas de recommencer des travaux déjà effectués par d'autres, mais de procéder à des études complémentaires - nécessaires dans certains cas - qui seraient axées plus spécialement sur les aspects énergétiques de l'objectif de Lima.

67. Evoquant le programme technologique, un représentant du secrétariat a indiqué que l'ONUDI collaborait étroitement avec la CESAP et d'autres organisations régionales pour mettre en place des réseaux unissant les centres nationaux de mise au point et de transfert des techniques. Il a confirmé que le secrétariat était conscient de la nécessité d'une étroite coordination avec d'autres organisations. Il a également décrit les activités que l'ONUDI se proposait d'entreprendre pour faire mieux connaître aux pays en développement les incidences du progrès technique.

68. Un autre représentant du secrétariat a assuré le Comité permanent de ce que le secrétariat avait pris note des autres observations et suggestions faites au cours de l'examen des points 3 et 4 de l'ordre du jour.

74. A sa 162ème séance, le 17 octobre 1980, lorsqu'il a examiné le programme de travail révisé pour 1981, le Comité permanent a examiné les propositions contenues dans les documents ID/B/C.3/99 et Add.1 compte tenu des décisions adoptées par consensus par le Conseil du développement industriel à sa quatorzième session, quant à la suite à donner aux décisions et recommandations de la troisième Conférence générale de l'ONUDI énoncées au paragraphe 54 du document A/35/16 (Vol. II). Le Comité permanent a aussi souligné le rôle central de coordination qui revient à l'ONUDI au sein du système des Nations Unies dans le domaine du développement industriel.

75. Tout en étant conscient des contraintes imposées au budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies, le Comité permanent a recommandé que le Conseil du développement industriel, à sa deuxième session extraordinaire, recommande à l'Assemblée générale qu'elle fasse en sorte que le budget-programme de l'ONUDI pour 1981 réponde aux priorités établies pour le programme par le Conseil du développement industriel comme suite à la troisième Conférence générale, et qu'elle assure à l'ONUDI des ressources suffisantes pour qu'elle puisse s'acquitter de son mandat.

76. Le Comité permanent a engagé le Secrétariat à redoubler d'efforts pour tirer le meilleur parti possible de ses ressources et améliorer le rapport entre les dépenses opérationnelles/promotionnelles et les frais d'administration. Le Comité permanent a salué les efforts faits par le Secrétariat pour que les études entreprises par l'ONUDI soient davantage tournées vers l'action.

77. Le Comité permanent a pris note des propositions du Secrétaire général relatives à la révision du programme de travail de l'ONUDI pour 1981 et au budget-programme en cours, qui figurent dans le document ID/B/C.3/99/Add.1, et a formulé des observations à leur sujet. Il a en outre estimé qu'il conviendrait de prendre les mesures voulues dans tous les domaines prioritaires retenus, y compris ceux de la mise en valeur des ressources humaines et de la production industrielle qui n'étaient pas pris en considération dans les propositions du Secrétaire général. Des mesures analogues devraient également être prises pour appuyer d'importantes activités relevant des domaines prioritaires retenus, compte tenu des observations formulées durant les débats au Comité permanent sur le programme de travail révisé pour 1981.

78. Le Comité permanent a en outre recommandé que le Conseil du développement industriel, lors de sa deuxième session extraordinaire, appelle l'attention de l'Assemblée générale à sa session en cours sur les recommandations formulées par le Comité au sujet du point 8 de l'ordre du jour relatif à la Décennie du développement industriel de l'Afrique.

120. A sa 162ème séance, le 17 octobre 1980, le Comité permanent a pris note des faits nouveaux concernant le lancement de la Décennie du développement industriel de l'Afrique rapportés par le Directeur exécutif dans le document ID/B/C.3/102.

121. Le Comité permanent a réaffirmé l'importance particulière qu'il attache à la Décennie du développement industriel de l'Afrique et la nécessité pour l'ONUDI de participer et de prêter son appui, à tous les stades, à la formulation du programme de la Décennie et, une fois celle-ci proclamée par l'Assemblée générale, à sa réalisation et à son suivi, en étroite coopération avec l'Organisation de l'unité africaine et la Commission économique pour l'Afrique, conformément à la résolution 51 (XIV) du Conseil du développement industriel.

122. Le Comité permanent a fait sienne la proposition figurant au paragraphe 12 du document ID/B/C.3/99/Add.1 tendant à établir, au sein de l'ONUDI, un groupe de coordination pour la Décennie du développement industriel de l'Afrique.

123. Le Comité permanent a également recommandé au Conseil du développement industriel que des ressources suffisantes soient dégagées pour permettre à l'ONUDI de s'acquitter du rôle qui lui incombe dans la préparation et la mise en oeuvre de la Décennie.

124. Le Comité permanent a recommandé au Conseil du développement industriel que, dès le lancement de la Décennie, le Directeur exécutif prenne, aux fins de la coordination, les contacts voulus avec les autres organismes et institutions spécialisées des Nations Unies afin qu'ils concourent à la Décennie.

125. Le Comité permanent a noté que la résolution 51 (XIV) du Conseil du développement industriel avait été examinée par l'Assemblée générale à sa onzième session extraordinaire, mais qu'aucune résolution en bonne et due forme n'avait été adoptée en la matière. Le Comité permanent a demandé au Directeur exécutif de l'ONUDI d'appeler l'attention du Secrétaire général sur ces faits afin que l'Assemblée générale, à sa trente-cinquième session ordinaire, adopte la résolution pertinente proclamant les années 80 "Décennie du développement industriel de l'Afrique".

126. Le Comité permanent a recommandé que le rapport visé au paragraphe 6 de la résolution 51 (XIV) du Conseil du développement industriel soit présenté au Conseil à sa quinzième session.

## REGLEMENT INTERIEUR POUR LE SYSTEME DE CONSULTATIONS

134. A sa 161ème séance, le 17 octobre 1980, le Comité permanent a pris note avec satisfaction du rapport du Président du Conseil du développement industriel relatif au texte révisé du règlement intérieur pour le Système de consultations (ID/B/C.3/101) ainsi que du rapport du Président du Groupe de travail chargé de cette question.

135. Le Comité permanent a recommandé que le Conseil du développement industriel, à sa deuxième session extraordinaire, invite le Président du Conseil à poursuivre ses consultations avec le concours du Groupe de travail, à régler les questions en suspens, et à soumettre le projet de règlement intérieur en temps voulu de façon qu'il puisse être adopté par le Conseil à sa quinzième session.

---

### كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم . استلم منها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب الى : الأمم المتحدة ، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف .

#### 如何购取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经售处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

#### HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

#### COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

#### КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

#### COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.

---